

**CAUTIONNEMENT TABAC**  
**Conditions tarifaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

- **Barème de frais (non soumis à TVA) applicables aux cautionnements EDC :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Frais de renouvellement annuels</b>  1<sup>ère</sup> caution 10 €  2<sup>ème</sup> caution 10 €  3<sup>ème</sup> caution (et suivantes) <b>Gratuit</b></li> <li>• <b>Etude de dossier</b> <b>Gratuit</b></li> <li>• <b>Rejet de prélèvement / chèque impayé</b> 18 €</li> <li>• <b>Information annuelle des garants personnes physiques</b> <b>Gratuit</b></li> <li>• <b>Etablissement</b>  - d'une mainlevée de garantie <b>Gratuit</b>  - d'un duplicata de facture 10 €</li> </ul>	
---	--

- **Droit d'entrée :**

- 1,4 % du montant du crédit à la livraison\*

\* **Sont exonérés du paiement du droit d'entrée :** les buralistes ayant déjà été cautionnés par l'EDC pour leurs crédits TABAC sur une précédente affaire, les mutations d'affaires entre époux si l'affaire est déjà cautionnée pour le tabac par l'EDC et enfin les mutations d'affaires cautionnées pour le tabac par l'EDC s'il s'agit d'une cession d'un ascendant vers un descendant (parent vers enfant).

- **Taux annuels appliqués aux commissions de caution :**

- Crédit à la livraison : 1,6 % avant remise\* pour ancienneté (**1,36 %** après remise)
- Crédit de stock : 1,6 % avant remise\* pour ancienneté (**1,36 %** après remise)
- Crédit saisonnier : 0,55 %

\* L'EDC accorde **une remise de 15 %** aux buralistes cautionnés sans incidents de paiement depuis quatre ans et plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année civile.

- **Modalités de facturation des commissions de caution :**

Pour les demandes de cautionnement reçues en cours d'année, la commission de caution est décomptée à raison des mois restant à courir jusqu'au 31 décembre suivant, **tout mois commencé étant dû en entier.**

Activité cautionnée	Facturation (période, modalités de paiement)
<b>TABAC</b>	<p>4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1 :</p> <p>Encaissement de l'acompte.  Montant de l'acompte appelé : environ 60 % du montant de la commission de l'année N-1 ainsi que les frais de renouvellement.  Encaissement effectué, pour notre compte, par ALTADIS DISTRIBUTION FRANCE.</p> <p>1<sup>er</sup> semestre de l'année N :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi de votre facture détaillant la commission due, les frais de renouvellement, l'acompte déjà réglé ainsi que le solde à verser.</li> <li>- <b>Cette facture sera votre justificatif comptable et ne devra pas être réglée directement à notre société.</b></li> <li>- Encaissement effectué, pour notre compte, par ALTADIS DISTRIBUTION FRANCE.</li> </ul>